

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2014 – 18h30

Présents : Jean ARRUFAT, Alain BLANQUER, Hélène MARCHAL, Chantal MONNIER, Marie-Claude de MURCIA, Christian OLLIER, Laurent GAUTREAU (à partir de 19h), Jacques BERNARD

Absents excusés : Jean-Philippe CAZABAT, Pierre USSELMANN.

Absent : Christiane D'Halluin

Secrétaire de séance : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 13 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'année 2013
2. Affectation des résultats de fonctionnement
3. Comptes de gestion
4. Echange parcellaire - modification de la délibération du 10 juin 2010
5. Autorisation de saisir le Conseil d'Etat pour la carte cantonale
6. Questions diverses

1. Comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'année 2013

Sous la présidence de Monsieur Jacques BERNARD, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2013 qui s'établissent ainsi :

a) Budget communal

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 128,78		217 659,59		222 788,37
Opérations exercice	113 932,67	73 127,77	173 359,12	210 332,69	287 291,79	283 460,46
Total	113 932,67	78 256,55	173 359,12	427 992,28	287 291,79	506 248,83
Résultat de clôture	35 676,12			254 633,16		218 957,04
Restes à réaliser	4 545,00				4 545,00	
Total cumulé	40 221,12			254 633,16	4 545,00	218 957,04
Résultat définitif	40 221,12			254 633,16		214 412,04

b) Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	107 920,57			4 156,77	107 920,57	4 156,77
Opérations exercice	56 163,44	213 932,50	87 259,84	84 157,87	143 423,28	298 090,37
Total	164 084,01	213 932,50	87 259,84	88 314,64	251 343,85	302 247,14
Résultat de clôture		49 848,49		1 054,80		50 903,29
Restes à réaliser						
Total cumulé		49 848,49		1 054,80		50 903,29
Résultat définitif		49 848,49		1 054,80		50 903,29

Hors de la présence de M. Alain BLANQUER, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2013.

2. Affectation des résultats de fonctionnement

a) Budget communal

Le conseil municipal :

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 254 633,16 €**

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'inv. (compte 1068) : 40 221,12 €

Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 214 412,04 €

b) Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal :

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 1 054,80 €**

- constatant qu'il n'y a pas de déficit à apurer ;

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'inv. (compte 1068) : 0 €

Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 1 054,80 €

3. Comptes de gestion

a) Budget communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Echange parcellaire - modification de la délibération du 10 juin 2010

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 15 juin 2010 dans laquelle il décidait de procéder à un échange parcellaire avec Madame MILET Marie-France pour faciliter l'accès à la rue de l'école publique.

Il explique que la transaction doit avoir lieu prochainement et que cette délibération ne précisait pas la prise en charge par la commune des frais de notaire.

Vote : Pour 8.

5. Autorisation de saisir le Conseil d'Etat pour la carte cantonale

La commune de Lieuran-Cabrières se situe actuellement dans le canton de Montagnac. A partir de 2015, le nombre de cantons passera de 49 à 25. Le projet initial présenté par la Préfecture rattachait la commune au canton de Clermont l'Hérault. Le décret n°2014-258 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Hérault, publié au journal officiel le 1^{er} mars 2014, rattache les communes de Lieuran-Cabrières, Péret, Fontès et Cabrières au canton de Mèze.

M. le Maire, comme les 3 autres communes concernées, souhaite saisir le Conseil d'Etat pour obtenir le rattachement de la commune au canton de Clermont l'Hérault.

Vote : Pour 8.

6. Questions diverses

M. le Maire nous informe que 15 adultes du Greta de Clermont vont venir une semaine en stage sur la commune pour effectuer des travaux électriques dans la cour de l'ancienne école : Tirer une ligne au niveau du préau, placer une alarme antivol avec détecteur, éclairage du cheminement du portillon à l'entrée de la cour jusqu'au préau avec des spots encastrés et un projecteur pour éclairer l'entrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Vu par nous, Alain BLANQUER, maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 11 mars 2014.